

**MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE
PROJET DE MINE D'APATITE LAC À PAUL**

Soumis par
Jean-Sébastien David
et
Annie Fournier

St-Thomas-Didyme, Québec

GOW 1P0

Saguenay, le 22 mai 2015

Attention: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul

Présenté par :

Jean-Sébastien David
Annie Fournier

St-Thomas-Didyme, Québec
G0W 1P0

Mesdames et messieurs de cette commission, il nous apparaît important d'utiliser cette chance de nous exprimer au sujet du projet de la construction et de la mise en opération de la mine d'apatite du Lac à Paul.

Je désire préciser à la commission que Jean-Sébastien David est le chef des opérations chez Arianne Phosphate et actionnaire de l'entreprise et que Annie Fournier est Directrice-conseil chez CGI et actionnaire de Arianne Phosphate.

Nous sommes tous les deux natifs de la région, soit de Normandin et de Girardville. Nous avons été formés par les CEGEP de la région ainsi que par notre Université régionale qu'est l'UQAC. Nous avons deux garçons de 9 et 16 ans qui fréquentent des écoles de la région. Nos emplois nous ont amenés à vivre à, mais après 8 années, l'appel de notre belle région et sa qualité de vie nous a fait revenir au bercail.

À notre retour, nous avons été attristés de voir comment notre région avait été affectée par la crise du bois d'œuvre, les changements organisationnels dans le monde agricole ainsi que par la quantité de travailleurs à statut précaire. Nous avons remarqué les difficultés que les municipalités ont à maintenir les infrastructures de loisirs, la

difficulté de maintenir les écoles et la diminution du nombre de famille dans les petites communautés.

Nous croyons qu'une belle qualité de vie commence par : être en mesure de suffire à nos besoins grâce à un bon emploi, offrir à nos enfants un encadrement sécuritaire et stimulant, pouvoir contribuer à l'épanouissement de nos communautés en participant aux diverses collectes de fonds et campagnes de financement de celles-ci et ainsi offrir à nos jeunes un environnement où il fait bon vivre et leur offrir des perspectives d'emplois et l'espoir de pouvoir faire leur vie ici s'ils le souhaitent.

Pour se faire, nous devons créer des filières qui amèneront du développement et de la prospérité dans notre région, sans négliger les principaux pôles économiques de celle-ci qui sont : la forêt, l'aluminium, l'agriculture et le tourisme. Il faut aussi encourager l'innovation, la transformation et le développement d'un moteur de l'économie qui est négligé à nos yeux soit le pôle minier.

Le projet d'Arianne Phosphate est une opportunité de faire grandir ce pôle minier qui est présentement principalement supporté par la Mine Niobec et certain entrepreneurs et fournisseurs de services. Le propre d'une région comme la nôtre bénéficiant d'un grand territoire est d'exploiter les richesses naturelles que notre environnement nous offre. Si la demande pour cette richesse naturelle est confirmée, si elle peut se faire extraire et transformer dans un souci du respect de l'environnement avec un consensus d'une majorité de la population, nous avons alors le devoir de réaliser ce type de projet.

Le projet d'Arianne Phosphate est, à notre avis, en ligne directe avec cette filière. C'est une opportunité de développement incroyable pour une région. Ce projet ne sauvera pas l'économie d'une région, mais pourra contribuer à l'améliorer avec ses 2250 emplois lors de la construction et les 1000 emplois directs et indirects que ce projet apportera pour au moins les 26 années d'opérations prévues.

Ce projet fournira 12 milliards \$ de retombés économiques à la région, la province et le pays. Dans une période d'austérité, ceci apportera de l'oxygène à une région qui est présentement en asphyxie économique.

En plus de l'opération proprement dite, elle permettra d'imaginer des projets connexes dans le domaine des fournisseurs de services, de la recherche et de la formation.

Nous ne pouvons passer sous silence le fait que l'arrivée des nouvelles industries est une source de motivation pour nos enfants et les étudiants qui sont formés dans la région et qui espèrent pouvoir trouver des emplois et faire leur vie dans cette belle région.

La question ici est : où est le risque ?

Il apparaît que la mine travaillera avec une roche que nous pouvons qualifier de non-problématique environnementalement parlant. Le transport se fera de la même façon que pour le bois d'œuvre récoltés depuis plusieurs décennies, soit par voie terrestre en utilisant le camionnage. Nous croyons que cette ouverture vers le Nord permettra de mettre à jour d'autres projets. De plus, nous avons la chance d'avoir accès à une voie navigable en eau profonde qui nous permettra d'atteindre tous les marchés internationaux visés. Cette voie **fut, est et sera** le lien le plus important pour l'exportation de nos produits. Les installations de la mine seront entièrement électrifiées par une énergie renouvelable dont s'est doté le Québec qui est l'hydro-électricité. La venue du GNL (gaz naturel liquéfié) fera en sorte de diminuer l'utilisation du diesel et par le fait même diminuer les GES (gaz à effets de serre).

À notre avis, le risque est en partie financier, mais comme l'économique du projet est robuste financièrement, la loi du marché va prévaloir. Le deuxième risque est la fenêtre d'opportunité pour la réalisation d'un tel projet. En affaire, ces fenêtres sont définies par : le contexte de l'offre et de la demande, les taux d'intérêt et capacité de financement, la proximité et coûts énergétiques, la qualité et la quantité de la main-d'œuvre disponible et le contexte législatif.

Même si le gisement est de taille mondiale et que sa qualité est reconnue sur le marché, il n'en demeure pas moins que le projet doit obtenir des autorisations de construction et d'opération. Nous ne sommes pas les seuls à posséder des gisements d'où nous pouvons

produire un concentré de roche phosphatée. Les nouveaux projets en Afrique de l'Ouest, L'Arabie Saoudite et le Pérou sont tous des projets en compétition avec celui du Lac à Paul qui ne demandent qu'à démarrer eux aussi. Si le projet manque sa fenêtre d'opportunité qui est excellente présentement, d'autres projets fourniront le produit dont le marché a besoin... La nature a horreur du vide.

Comment la compétition se comporte-t-elle ?

Il faut également se poser la question comme utilisateur d'engrais. Préférons-nous recevoir notre engrais en provenance de pays qui ont des GES supérieurs en utilisant de l'électricité produite par du mazout, qui ont des règles environnementales de loin moins sévères que les nôtres, qui n'ont pas l'obligation de fermer les sites miniers selon des plans de fermeture pré-établi, qui ont des conditions de travail de très loin inférieures aux conditions dont notre province a voulu se doter, etc? Nous sommes d'avis qu'il faut penser globalement. La contamination faite ailleurs sur notre planète nous touche-t-elle aussi?

Nous croyons qu'une mine développée sur notre territoire par des gens de chez nous, sous des règlements protégeant la qualité de l'environnement, nous rendrait plus que fiers. Il est à notre avis éthiquement discutable de faire l'utilisation de produits en provenance de pays ne respectant pas les critères que nous nous sommes donnés ici au Canada d'autant plus que ces produits entrent dans notre alimentation. Nous pourrions très bien nous auto-suffire par la réalisation du projet du Lac à Paul.

Rappelons-nous que le déficit actuel (Canada + États-Unis) de la balance de consommation de phosphate est de 4M de tonnes par année et que selon les données de marché, ce déficit doublera d'ici 5 ans si aucun projet comme celui du Lac à Paul ne voit le jour.

Revenons sur l'économie

Le gouvernement actuel se pose des questions; comment il va financer nos programmes de santé, nos écoles, etc. Sans vouloir faire porter le sort du monde sur le dos des gens d'Arianne, ce projet est un bon moyen d'y arriver avec ses retombées fiscales pour les gouvernements de 4 milliards pour les 26 années d'opération. L'institut de la statistique a malheureusement désigné l'agglomération de Saguenay comme ayant le pire taux de chômage au Canada. Rien de très glorifiant pour les personnes de la région qui croient que la région n'a pas besoin d'industrie pour relancer son économie et que seuls la fonction publique et le tourisme remettront notre économie sur les rails.

En résumé

Nous sommes d'avis qu'une région en santé économiquement est une région extraordinaire pour mener une vie familiale de qualité. Force est d'admettre que notre région, et plus particulièrement nos petites communautés, ont besoin d'activités économiques accrues pour permettre de donner des encadrements et services à sa population. Ceci passe par des projets apportant de la croissance économique. Ces nouveaux emplois et cette croissance amèneront de la stabilité pour certaines familles, amèneront également de nouvelles familles et permettront aux jeunes de créer leur propre famille ici dans la région.

Le projet du Lac à Paul n'en est qu'un exemple, mais un très bon exemple de projet porteur.

Une région prospère est une région qui peut se permettre davantage de filet social, davantage de potentiel d'épanouissement pour ses jeunes, de l'enseignement de qualité, une offre culturelle accrue et de la stabilité.

Nous souhaitons donc qu'Arianne puisse obtenir ses autorisations de la part du Gouvernement du Québec pour qu'elle puisse débiter sa construction et opérer sa mine.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce mémoire.